



# Lycée général et technologique

Bulletin d'information N° 15  
Septembre-Octobre 2016

## ➤ Effectifs... Non, les lycées ne sont pas des ballons !

**La croissance des effectifs en lycée est un phénomène national qui pouvait être anticipé et qui va se poursuivre.**

■ Anticipé car résultant du "baby-boom de l'an 2000". Phénomène qui va se poursuivre car, selon le ministère, après avoir accueilli 51 750 élèves supplémentaires en 2015 (+ 3,5 %), 48 192 en 2016, les lycées généraux et technologiques doivent s'attendre à encore 25 000 élèves de plus en 2017. Au-delà de la croissance démographique, la situation est accentuée par l'augmentation du taux de passage en seconde GT, et l'obligation faite aux lycées d'accueillir leurs ex-terminales ayant raté le baccalauréat. Une avancée pour ces élèves en difficulté dont une partie sortait alors du système scolaire, mais, qui, faute de moyens pèse sur les classes.

■ En effet, le manque d'infrastructures (établissements, taille des locaux...) et de moyens humains (enseignant-es, personnels vie scolaire...) produit indubitablement une hausse des effectifs par classes devenant dramatique. Dans certains établissements anciennement en éducation prioritaire, la barrière des 30 élèves commence à sauter, comme au lycée Diderot de Marseille. En dehors des ZEP, rares sont les classes à moins de 35 élèves. Il n'y avait pas, encore à cette rentrée, "un enseignant devant chaque classe", des conditions qui nuisent à tou-tes les élèves, en particulier à ceux et celles les plus en difficultés.

■ La CGT revendique une véritable politique ambitieuse pour les lycées qui permette la baisse des effectifs par classes.

## ➤ Lycée en Éducation Prioritaire : l'Arlésienne !

**2013 :** Assises de l'Éducation prioritaire : aucune mention des lycées.

**2014 :** Présentation du nouveau dispositif REP/REP+ : "promesse" de classement à l'échéance de la rentrée 2015. Le délai a été reporté à... 2017 !

**23 décembre 2015 :** la CGT interpelle le ministère. Réponse le ... 6 mai 2016 (!), la ministre confirmant alors l'exclusion des lycées et LP des réseaux d'Éducation prioritaire à partir de 2017.

De là à conclure que les vagues promesses n'étaient qu'une manœuvre dilatoire visant à désamorcer les mobilisations jusqu'à la fin de la mandature présidentielle...

### Que reste-il aujourd'hui ?

▶ La ministre annonce la prorogation possible du dispositif (qu'en restera-t-il après les élections ?). La prime ZEP disparaîtra de façon dégressive dans les 3 ans suivant l'extinction du classement ZEP.

▶ Les bonifications APV ne sont conservées que pour les personnels qui étaient en ZEP en 2014 (date de la réforme) et ne progressent plus depuis cette date. Bonifications qui disparaîtront à la rentrée 2018 !

▶ Concernant les moyens : silence radio...

**L'annonce de prorogation du dispositif peut être un énième moyen d'éviter toute mobilisation. Nous pensons, au contraire, qu'elle doit être un point d'appui pour nous mobiliser. Les élections approchant, c'est maintenant qu'il y a des choses à gagner !**

## "Accord" "Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations"... où en est-on ?

Manuel Valls a fait le choix de mettre en œuvre le PPCR dans la fonction publique contre l'avis des organisations syndicales majoritaires, dont la CGT. La ministre a annoncé une revalorisation des grilles ainsi qu'une modification des cadences d'avancement. Pourtant, à y regarder de plus près, cette revalorisation n'est pas si nette que cela :

- elle est loin de compenser la perte d'environ 14 % de pouvoir d'achat depuis 2000,
- une partie de l'augmentation annoncée traduit l'intégration partielle de l'ISOE dans le salaire,
- le rythme de progression choisi est plus lent que celui du grand choix,
- un troisième grade (la classe exceptionnelle) est créé pour seulement 10 % des personnels ayant eu la "chance" d'être choisis pour assurer certaines fonctions ou ayant exercé 8 ans en Éducation prioritaire,
- l'évaluation (en cours de discussion) permettra toujours une carrière au mérite...

Dans les faits, l'augmentation indiciaire par échelon (et l'intégration partielle des indemnités) se fera chaque 1<sup>er</sup> janvier de 2017 à 2020. Pour l'année scolaire 2016-2017, les promotions d'échelons et les passages à la hors-classe se feront, pour les collègues promouvables, comme par le passé. À partir de la rentrée 2017, les collègues avanceront tou-tes au même rythme en classe normale et le passage à la hors classe ne sera possible qu'à partir du 9<sup>ème</sup> échelon au lieu du 7<sup>ème</sup> actuellement.

**La CGT Educ'action ne se satisfait pas de cette revalorisation. Elle continue d'exiger une augmentation immédiate de l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale de 400 euros en rattrapage du pouvoir d'achat perdu. Elle revendique une classe/un grade unique, avec avancement uniforme sans notion de mérite.**